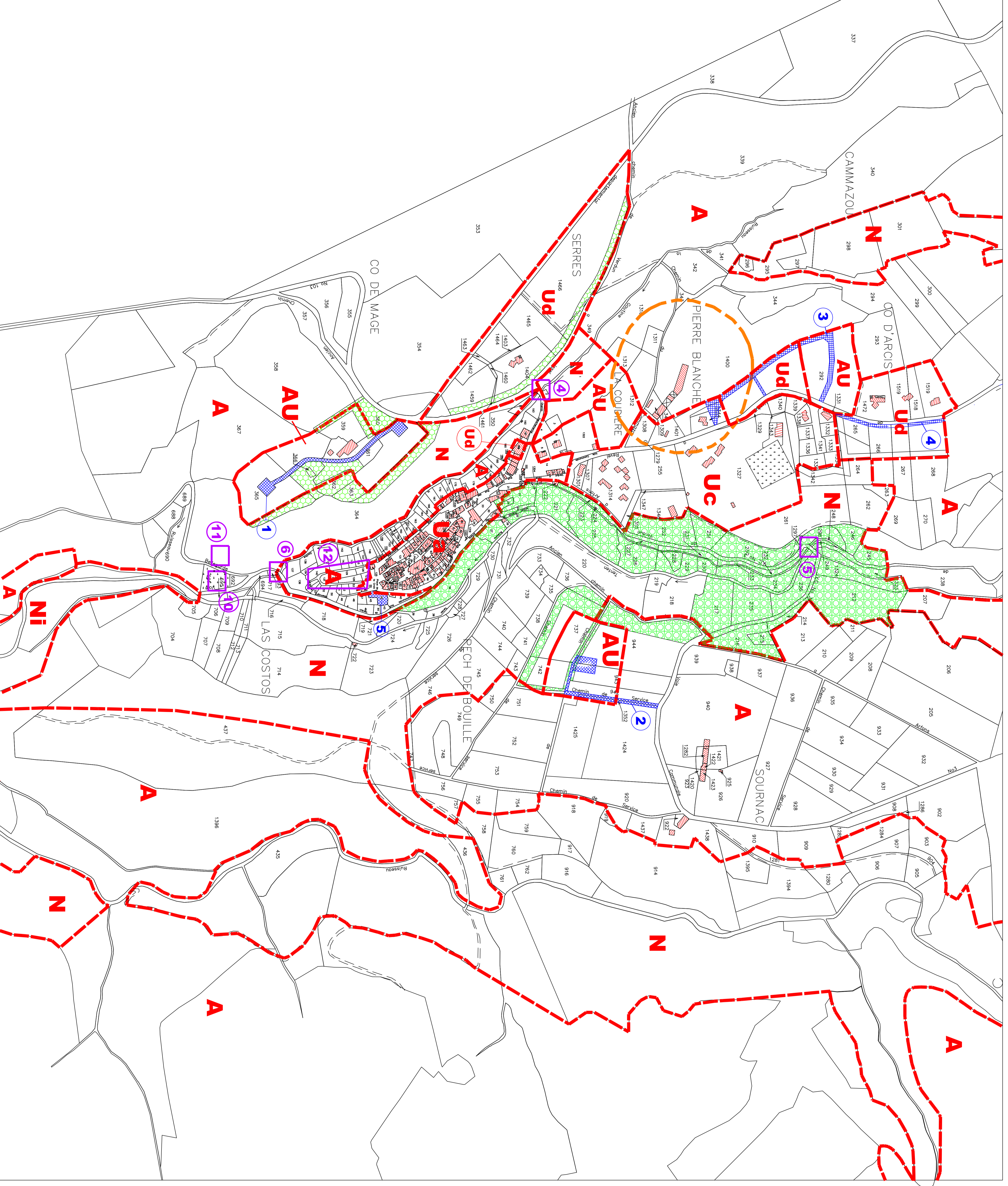


Le Village



LEGENDE

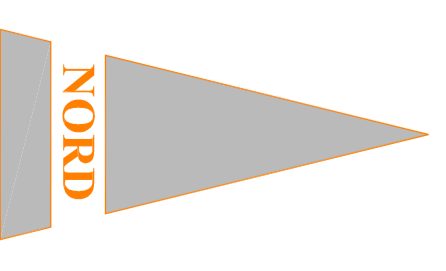
- Composants patrimoniaux à préserver
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Limite de zone
- Préféréments non constructibles autour des bâtiments d'édifice
- Zone agricole
- Village
- Niveau de Jean-Raymond
- Quartiers anciens
- Zone à urbaniser
- Zone agricole
- Zone agricole
- Zone agricole

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

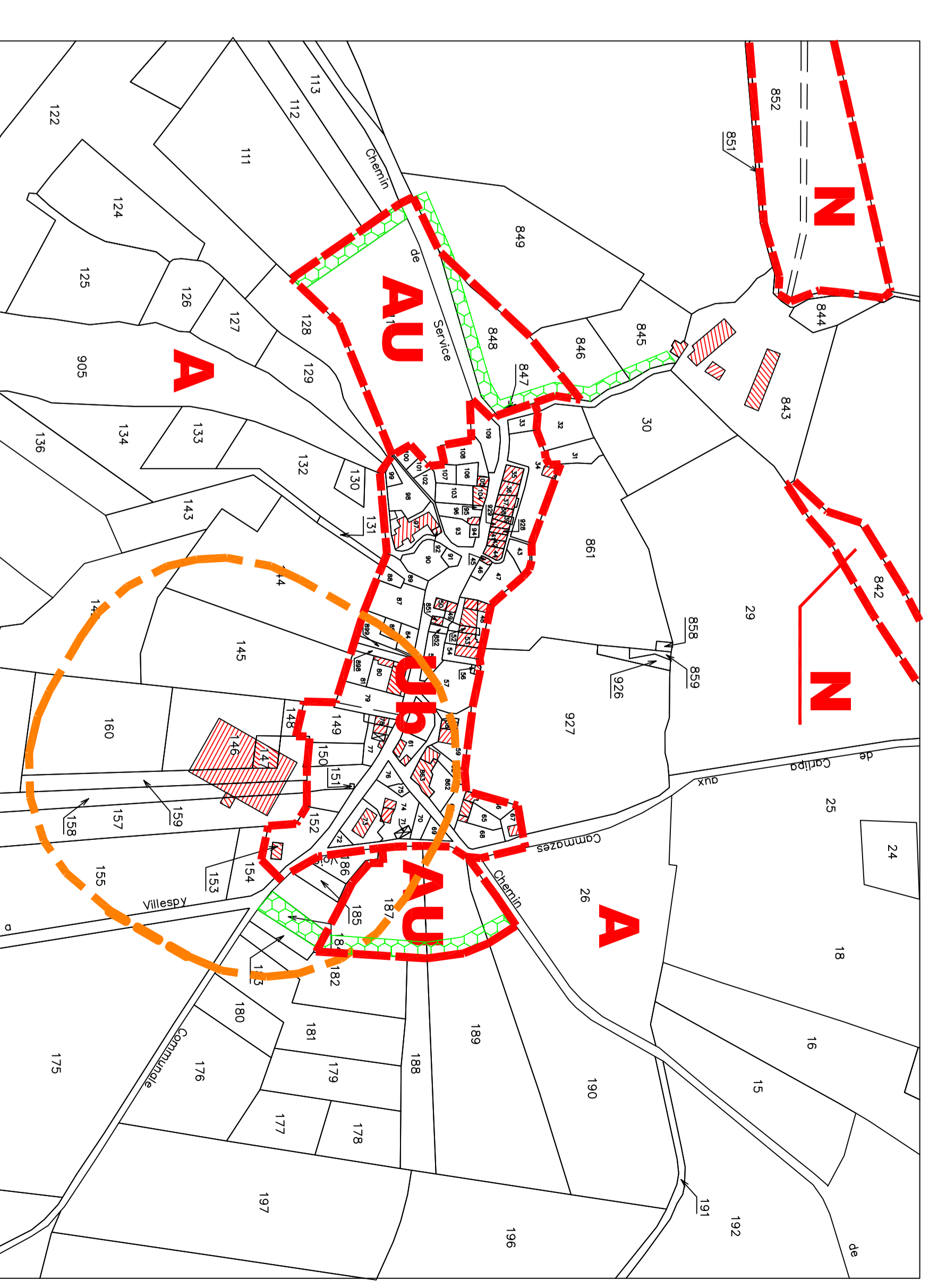
- 1 Desserte du secteur AU de Co-de-Mage
- 2 Desserte des zones AU et U de Co-d'Arzac
- 3 Desserte du secteur AU de Poir-de-Bouille
- 4 Emplacement de la voie communale n°2 pour permettre la réalisation d'une voie piétonne
- 5 Aire de stationnement

LISTE DES COMPOSANTES PATRIMONIALES A PRESERVER.

- 4 Pont de la RD 903 sur la Gouline
- 5 Pont des RD 903 sur le terrain, dit "pont du moulin d'Arzac"
- 6 Pont du chemin rural du village et ancien cimetière sur la Gouline
- 10 Croix de pierre dans l'ancien cimetière
- 11 Chaie verti au droit du portail de l'ancien cimetière
- 12 Les deux cheminées et les murs de pierres sèches des fermes de l'ancien Saut du village entre la place de la croix et la parcelle 136



Hamneau de Jean-Raymond



COMMUNE DE VERDUN-LAURAGAIS

P . L . U

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.c - PLAN DE ZONAGE

Plan au 1/2500 zoom de la Commune

ECEP/ 7 PLACE DU MOULIN 31450 MONTGISCARO